



PROVINCE DE NAMUR

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 11 avril 2016

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président;
MM. Gérard SARTO, Jean-François FAVRESSE, Bernard MEUTER, Etienne DREZE, Frédéric MOREAU, Echevins;
Mme Chantal BORGNIET-DEMIL, Présidente CPAS ;
Mme Laurie SPINEUX, MM. Jules LALLEMAND, Philippe PASCOTTINI, Mme Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX, M. Maxime LARA GARCIA, Mmes Véronique HENRARD, Paule PIEFORT, MM. Romuald DENIS, Christian LALIERE, MM. Willy PIRET, Placide KALISA, Mmes Françoise LAMBERT, Françoise MOUREAU, M. Marc MONTULET et Mme Céline CASTEELS, Conseillers;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale f.f.

Le Président déclare la séance ouverte à 19h35.

Il demande une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2. Pour information : marché avec délégation – bons de commande du Service extraordinaire

Il est porté à la connaissance des conseillers que les bons de commande ci-dessous respectant les conditions de la délégation octroyée au collège communal en date du 08/02/2016, ont été approuvés par le Collège communal :

Bons2016 extra					
N° bon commande	Article	Fournisseurs	Description	Montant	extraordinaire
2632	763/744-51/20160019	DARIO	Frigo vitrine	1.257,19 €	CC DU 11/04/2016
2633	421/744-51/20160011	GENIN P.	Tronçonneuse d'élagage	1.333,00 €	CC DU 11/04/2016
2865	722/724-60/20160016	LAINÉ GUY	Remplacement porte d'entrée école de Névremont	1.978,57 €	CC DU 11/04/2016
2829	124/724-60/20160006	GUSTIN THIERRY	chaudière presbytère d'Aisemont	4.634,55 €	CC DU 11/04/2016

3. Pour information : règlement fiscal voté en Conseil communal du 8 février 2016 – Arrêté ministériel d'approbation du 10 mars 2016 : redevances communales sur la délivrance de permis de bâtir, de lotir, d'urbanisation et de certificats d'urbanisme – modifications – exercices 2016 à 2018

Par lettre du 10/03/2016, Monsieur le Ministre Paul FURLAN, Min. des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, nous transmet l'arrêté ministériel approuvant le règlement fiscal concernant les redevances communales sur les documents et travaux urbanistiques – Exercices 2016 à 2018.

4. Pour information : budget pour l'exercice 2016 voté en séance du Conseil communal du 14 décembre 2015 et réformé par la tutelle le 3 mars 2016

Mme CASTEELS demande la plus grande vigilance quant à la remarque de l'autorité de tutelle sur le déficit potentiel de l' AISBS. L'évolution de la situation est parfois très rapide, elle réclame donc que les réunions prévues sur le sujet soient régulières.

M. DREZE indique que le courrier du CRAC reçu à ce propos porte à confusion. En effet, ce courrier est adressé à l'ensemble des communes sous plan de gestion afin de les enjoindre à prévoir le montant du déficit éventuel au prorata du nombre de parts dans l'Intercommunale.

N'étant pas sous plan de gestion, Fosses doit évidemment être attentive à cette remarque mais M. DREZE indique qu'une provision existe bel et bien dans le budget communal à cet effet. Néanmoins, comme l'autorité de tutelle refuse que l'on se serve de cette provision pour éventuellement pallier le déficit, une demande exceptionnelle sera faite à la tutelle afin de supprimer ladite provision et inscrire une somme identique au service ordinaire.

M. SARTO explique que le budget de l' AISBS n'étant pas encore approuvé, une réunion sera organisée dès son approbation afin de réfléchir sur les perspectives.

M. LALIERE souhaite faire une remarque de fond quant au budget. Le groupe socialiste a toujours présenté une attitude constructive et se réjouit du fait que le CRAC reprenne comme point positif la tenue d'une commission des finances élargie, permettant une réflexion approfondie sur un budget en danger.

Malheureusement, il estime que le Collège prend des décisions au cas par cas, sans réelle participation de la minorité à celles-ci.

Il exige, au nom du groupe socialiste, une transparence complète sur les politiques menées quant au PCS, au Plan Habitat Permanent, à l' AISBS, aux situations financières des asbl à prépondérance communale,... Le groupe socialiste a étudié le rapport financier établi par Belfius et s'étonne de l'augmentation des montants de certaines dépenses par rapport au Cluster. Il souligne également l'écart entre les recettes du budget fossois par rapport à celles du Cluster.

M. LALIERE demande si les 6 priorités établies par Survey & Amenagement sont toujours d'actualité ? La majorité les confirme-t-elle ?

Le Président indique la confusion de plusieurs dossiers. Il estime que les Commissions mènent leur travail d'analyse préalable aux décisions du Conseil et ne font pas de la figuration. Le PST est ainsi analysé par le Collège mais le sera également au sein des Commissions. L'objectif est la recherche de l'amélioration. Il souhaite continuer à travailler de la même manière, en collaboration avec la minorité.

Pour ce qui est du Cluster, celui-ci ne permet pas de tout comprendre et un travail de comparaisons plus précises entre communes ayant les mêmes obligations est en cours d'analyse.

M. SARTO précise que l'étude de S&A a été financée par le PCDR et visait l'ensemble du territoire fossois. Les priorités du PST doivent évoluer, le document n'est pas figé et les priorités ne sont pas seulement celles du PCDR.

M. LALIERE indique être uniquement animé par l'envie de gérer efficacement l'avenir financier de la Ville. La Commission des finances élargie a certes eu le mérite d'être proposée mais le fait qu'il y ait eu, le même soir, la réunion concernant le PCDR, n'a pas permis que les discussions aillent à leur terme. Il précise que, comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil, le groupe socialiste a travaillé sur les fiches du PST relevant des compétences de MM. MOREAU, MEUTER et FAVRESSE à qui il a transmis de nouvelles conventions possibles les concernant.

Le Président confirme sa volonté de continuer à travailler ensemble.

Mme CASTEELS estime que les participants à la Commission des finances élargies ont manqué de données et que la demande de M. LALIERE est justifiée quant à savoir quelles sont les priorités de la majorité. Celles-ci identifiées et partagées, il sera utile de réunir une nouvelle commission pour travailler plus précisément.

M. DREZE précise que, de façon habituelle, la Commission se réunit 3 fois par an, une quinzaine de jours avant la séance du Conseil, de manière à éventuellement intégrer les remarques dans les documents budgétaires avant leur approbation. Il estime que les données nécessaires à la Commission élargie ont toujours été à disposition des conseillers qui les souhaitaient et qu'il a toujours essayé de répondre au mieux aux questions posées. Il rappelle l'esprit dans lequel la Commission des finances élargie a été organisée, il s'agissait de se poser la question de savoir quelles étaient les démarches à envisager pour solutionner les problèmes auxquels la Ville fait face. Il reconnaît que ce n'est pas le rôle habituel de la minorité. Il a notamment entendu la question de Mme CASTEELS concernant une analyse poste par poste et ne l'a pas oubliée.

Mme CASTEELS estime que les attentes de cette Commission étaient différentes selon les participants. Elle estime également que cette proposition était positive et que le travail à mener est encore important.

M. DENIS indique qu'aucune décision n'a été prise lors de cette Commission et estime qu'elle n'a servi à rien puisque les décisions étaient déjà prises.

M. DREZE n'est pas d'accord, aucune décision n'ayant été fermement arrêtée avant la Commission.

Mlle MOUREAU demande si cette Commission était à huis clos, puisque d'autres ne le seraient pas.

Le Président indique que le ROI du Conseil communal ne précise pas que les Commissions se tiennent à huis clos, il y est simplement précisé que leurs séances ne sont pas publiques. Il estime toutefois que ce devrait être le cas pour toutes les Commissions. La transmission à la presse des informations concernant le contenu des discussions ayant eu lieu lors de cette Commission, alors qu'il ne s'agissait que de pistes, est très grave.

M. DENIS estime que le Collège avait déjà décidé avant ladite Commission et que cela ne lui donne pas l'envie d'y participer à nouveau. Il estime avoir été floué.

M. LALIERE souhaite que l'on ne tienne pas de raisonnement de comptable par rapport à la gestion financière communale, qu'il est nécessaire que la confiance soit réelle. Il faut, pour cela, que la commune mène une politique de priorités.

5. Pour information : comptes annuels pour l'exercice 2014 arrêtés en séance du Conseil communal du 13 juillet 2015 et approuvés par la tutelle le 15 mars 2016

6. Point – question supplémentaire inscrit à l'ordre du jour par M. Christian LALIERE : école fondamentale de Névremont – projet de fermeture

M. DREZE précise que la réunion qui s'est tenue à Névremont le 24/03/2016 était une réunion de parents, comme il en existe dans toutes les écoles. Les conseillers communaux ne sont habituellement ni invités, ni informés de celles-ci. Il indique avoir transmis à chaque conseiller, en début de la présente séance, un calendrier reprenant les dates des réunions et réflexions menées sur le sujet.

M. LALIERE réitère sa question quant à la date précise de la décision collégiale de fermeture de l'école. Il sollicite l'extrait du registre des délibérations du Collège.

Le Président indique, qu'en date du 13/02/2016, une séance extraordinaire du Collège communal s'est tenue concernant les difficultés financières de la Ville et un travail a été réalisé sur les pistes possibles permettant d'y remédier. L'une d'entre elles concernait l'enseignement. La piste de la fermeture de l'école de Névremont a été retenue. Le 17/03/2016, suite aux informations recueillies, la décision a été confirmée. Depuis, d'autres informations sont parvenues au Collège et, en séance du 07/04/2016, la décision a été revue de poursuivre la gestion de l'implantation de Névremont si, au 31/08/2016, 20 enfants minimum sont inscrits à l'école. Le comptage du 30/09/2016 devra permettre le maintien de l'implantation.

Mlle MOUREAU demande pourquoi la réflexion s'est portée sur l'école de Névremont.

M. DREZE explique que ce sont les chiffres du comptage qui sont les plus alarmants. Il reste néanmoins que les implantations de Sart-St-Laurent et de Sart-Eustache sont également en danger, même si la rentrée semble y être assurée.

Mme CASTEELS s'interroge sur la pérennité. Elle estime que la question de la source doit être posée. Le problème n'est pas la qualité de l'enseignement, la démographie augmente et donc le nombre d'enfants devrait suivre, on risque de se retrouver en manque d'écoles dans quelques années. De plus, il pourrait être intéressant de solliciter des aides extérieures pour stimuler les idées.

M. DREZE précise que tous les réseaux présents sur l'entité vivent la même situation, à cause justement d'un creux de natalité, on ne vit plus d'augmentation des naissances depuis un moment. La plus grosse difficulté concerne les implantations dans lesquelles on n'offre qu'un enseignement maternel. Les enfants quittent parfois dès la fin de la deuxième année afin de rejoindre leur future école primaire. Cette situation est spécifique au réseau communal. Il faut donc retravailler l'enseignement communal dans son ensemble. Un avantage vécu sur l'entité est le fait que les réseaux ne se font pas concurrence, les écoles communales étant dans les villages et les réseaux libre et officiel au centre.

M. LALIERE demande s'il y a eu une décision ferme et définitive de fermer l'école de Névremont.

Le Président indique qu'il s'agissait d'une piste et, comme pour toute décision collégiale, des éléments nouveaux peuvent obliger à revoir une décision prise.

M. DREZE précise que la décision ferme et définitive doit être prise par le Conseil communal. Il a ainsi informé les parents de l'école, lors de la réunion du 24/03/2016, que la COPALOC devrait remettre un avis et que la décision serait prise par le Conseil lors de sa séance de juin 2016. Il a également expliqué les différentes manières d'interpeller le Collège ou le Bourgmestre durant ce délai.

M. LALIERE indique que si le nombre d'enfants doit être atteint pour le 31/08/2016, la décision ne peut être prise en juin.

M. DREZE précise que le nombre de 20 enfants est légalement fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, un Pouvoir Organisateur peut décider de la fermeture d'une école, même si ce chiffre est atteint.

M. DENIS demande où le Collège compte reclasser les institutrices, si l'école ferme.

M. DREZE précise que les deux institutrices étant statutaires, leur poste est assuré. Mais le système de l'enseignement fait qu'il est impossible de dire aujourd'hui dans quelle implantation elles seraient déplacées.

M. DENIS demande, dans le cas de la fermeture, où les enfants toujours inscrits à Névremont au 1^{er} septembre 2016 seraient déplacés.

M. DREZE indique qu'il s'agit là du choix des parents.

M. DENIS rappelle que le Collège aurait proposé que les enfants aillent à Aisemont, or on y donne cours jusque dans le hall polyvalent. Il faudrait alors aménager le bâtiment voisin, projet déjà évoqué par le groupe socialiste à plusieurs reprises.

Le Président confirme que la proposition a été faite aux parents, étant donné la proximité des deux implantations mais qu'il n'y a là aucune obligation. Une réunion sera prévue avec les parents et l'échevin pour discuter des différentes options.

M. PASCOTTINI demande si le chiffre de 20 enfants est un chiffre figé ou si des exceptions sont possibles. Un enfant inscrit dans une implantation peut-il compter pour une autre ?

M. DREZE confirme que le nombre minimum de 20 enfants ayant été présents au moins 8 demi-jours durant le mois de septembre relève de la législation, le comptage se faisant le 1^{er} octobre. Il précise que si, lors de ce comptage, le nombre de 20 est atteint, la subvention est alors de 100% ; si le nombre se situe entre 17 et 19, une dérogation d'un an est accordée et la subvention est alors de 80%.

Le transfert d'élèves existe mais l'élève ne reste pas inscrit dans l'implantation quittée et il y a un risque, dans la situation actuelle, de mettre à mal une autre implantation.

M. PASCOTTINI demande qui finance les deux puéricultrices de l'accueil.

M. DREZE répond que celles-ci sont financées par la commune. Dans la demande de collaboration faite à l'organisme d'accueil, la reprise des deux puéricultrices a été proposée.

M. DENIS demande ce qu'il en est de l'accueillante.

M. DREZE indique que des solutions existent en fonction de la décision finale qui sera prise.

M. PASCOTTINI demande si ce projet relève d'une décision financière.

M. LALIERE confirme que c'est l'impression ressentie. Il souhaite que la réflexion soit menée plus loin avant toute décision définitive.

Ecole fondamentale de Névremont – projet de fermeture **« Point-question » supplémentaire inscrit par le Groupe socialiste**

Le Groupe socialiste a été informé de manière fortuite de la tenue de réunions avec les parents de l'école de Névremont en vue de les informer de la fermeture de cette école dès la prochaine rentrée scolaire.

Notre groupe, certes minoritaire, n'a pas été informé par les membres du Collège de ces diverses réunions et cela porte atteinte à l'ambiance participative dont les socialistes font preuve depuis le début de cette législature.

A ma connaissance, le Conseil communal n'a jamais pris de décision dans cette matière et n'en a même jamais été informé.

Je demande donc à Monsieur le Bourgmestre et au Collège communal :

1. La date précise de la décision collégiale de fermer l'école de Névremont.
2. Sur base de quels arguments le Collège a-t-il décidé de fermer cette école. Sont-ce des arguments :
 - administratifs ?
 - pédagogiques ?
 - sociologiques ?

- financiers ou d'autres arguments qui n'apparaissent pas du tout dans les faiblesses du diagnostic de Survey et Management à la base du PST.

3. Quel avenir pour le scolaire communal de l'entité ?

4. Quels sont les rôles respectifs des deux directions en matière de coordination locale ?

Le groupe socialiste demande au Collège de bien vouloir respecter la procédure démocratique qui ne donne pas au Collège le droit inaliénable de « bypasser » le Conseil communal.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre écoute et j'attends vos réponses.

Ch. LALIERE
Chef de groupe PS Fosses-la-Ville.

HUIS CLOS

Mme DEMIL quitte la séance.

6. Service Enseignement – ratification des délibérations des 25 février et 3 mars 2016 du Collège communal

7. Service Enseignement – nomination d'un maître spécial de seconde langue pour 2 périodes

8. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié

Le Président clôture la séance à 22h10.

La Directrice générale f.f.,
S. CANARD

Par le Conseil

Le Président,
G. de BILDERLING